

Réunion du 14 mars 2023

N° 2023/ 115 R

N° 6/2023

Vente du bien immobilier de la parcelle AC 127b et 252 appartenant à la Commune

M. le Maire expose à son Conseil municipal que Madame et Monsieur HENOCH-BONDEAU souhaite acquérir le bien immobilier pour un montant de 140 000,00 € T.T.C.

Le bien est cadastré section AC numéro 127b d'une superficie de 275 m²-252 d'une superficie de 322 m², situé au 1 Place Henri IV à Fontaine-Française.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de vendre le bien immobilier cadastré Section AC numéro 127b et 252, sis 1 Place Henri IV au prix de 140 000,00 €, hors frais de notaire,
- Maître Philippe DEBORDES sera chargé de réaliser l'acte dont les honoraires seront à la charge des acquéreurs,
- Les frais de géomètre seront à la charge de la commune,
- Les crédits seront inscrits au budget 2023,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente de ce bien.

N° 7/2023

Remboursement des frais kilométriques - bénévole de la Bibliothèque

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissances des frais kilométriques engagés par Madame GOBLEY Brigitte, bénévole de la bibliothèque pour 6 jours de formation à la médiathèque à Dijon.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Décide de rembourser les frais kilométriques de Madame GOBLEY Brigitte pour les 6 jours de participation à la formation à la médiathèque à Dijon soit un montant de 142,68 €
- Les crédits seront inscrits au budget communal 2023
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires

N° 8/2023

Subvention attribuée à l'Ecole des Métiers de Longvic

Le conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance d'une demande de subvention de l'Ecole des Métiers afin de les soutenir dans leur mission de formation et d'éducation. De plus la commune compte 5 jeunes recevant une formation interprofessionnelle dans cet établissement.

La participation de la commune s'élève à 320 € suivant un barème de financement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Accepte de verser la somme de 320€ à l'Ecole des Métiers,
 - Les crédits seront inscrits au budget 2023,
 - Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.
-

N° 9/2023

N°2023/ 115 V

Fabrication et pose de deux grilles à la Chapelle Notre Dame de la Motte.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la nécessité de fabriquer et poser deux grilles à l'entrée de la Chapelle qui a été rénovée très récemment par l'entreprise SERRURERIE CHEVALIER pour un montant de 2 025,00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Avoir en avoir délibéré :

- Accepte le devis de l'entreprise CHEVALIER pour un montant de 2 025,00 € H.T.,
- Les crédits seront inscrits au budget 2023,
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

N° 10/2023

Travaux supplémentaires à la salle polyvalente – VMC par l'entreprise SASU

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la nécessité de poser une nouvelle VMC, suite au rapport du bureau de contrôle, qui entraîne des travaux supplémentaires pour un montant de 14 134,00€ H.T.

Le Conseil Municipal,

Avoir en avoir délibéré,

- Accepte le devis de l'entreprise SAS URBANO pour la pose d'une nouvelle VMC d'un montant de 14 134,00 € H.T.
- Les crédits seront inscrits au budget 2023
- Autorise le Maire à signer le devis

N° 11/2023

Travaux supplémentaires à la salle polyvalente – Reprise et réparation alimentation par l'entreprise SASU

Le Conseil Municipal,

Suite aux travaux de démolition par l'entreprise de gros œuvre des câbles ont été coupés et arrachés, des travaux supplémentaires sont nécessaires. Il s'agit de reprise des réseaux et réparation des alimentations pour un montant de 4 014,00 € H.T

Le Conseil Municipal,

Avoir en avoir délibéré,

- Accepte le devis de l'entreprise SAS URBANO, pour un montant de 4 014,00 € H.T.
 - Les crédits seront inscrits au budget 2023
 - Autorise le Maire à signer le devis
-

Subvention attribuée au comité de la prévention routière

Le Maire, expose à son Conseil Municipal, le versement d'une subvention à hauteur de 300 € auprès du comité de la prévention routière afin que les élèves de CM2 puissent bénéficier de cette prestation de sécurité routière.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Accepte de verser la somme de 300€ au comité de la prévention routière,
- Les crédits seront inscrits au budget 2023,
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

N° 13/2023*Annule et remplace N° 69/2022*

Vente de la parcelle AB 231 à Mme M. JOYANDET SCHOULLER

Suite à différents échanges entre la commune et Mme M. JOYANDET SCHOULLER, il a été proposé de céder une partie de la parcelle AB 231 sur une largeur de 3 mètres par la longueur de notre terrain soit environ 32 mètres ; soit une surface totale de 90 m².

Au prix de 15 € le mètre carré soit un montant de 1 350 € pour la surface de 90 m².

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré

- Accepte de céder cette partie de parcelle au prix de 1 350 €
 - Les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
 - Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier
-